

S.I.V.O.M "COMMUNAUTE DU BRUAYSIS"

Procès Verbal

du Bureau Syndical du 5 Février 2021

Le cinq février deux mille vingt et un à dix-huit heures,

Le **BUREAU SYNDICAL** s'est réuni, à la mairie de MARLES-LES-MINES sous la Présidence de **Monsieur Lelio PEDRINI, Président.**

Etaient présents

- ✓ Mme Véronique CLERY, Vice-Présidente, déléguée de la Commune d'AUCHEL
- ✓ M. Gabriel BELAMIRI, Vice-Président, délégué de la Commune de BARLIN
- ✓ Mme Odile LECLERCQ, déléguée de la Commune de BEUGIN
- ✓ M. Ludovic PAJOT, délégué de la Commune de BRUAY-LA-BUISSIÈRE
- ✓ M. Ludovic IDZIAK, Vice-Président, délégué de la Commune de CALONNE-RICOUART
- ✓ Mme Marie-Paule QUENTIN, déléguée de la Commune de CAMBLAIN-CHATELAIN
- ✓ Mme Anne-Sophie COLLIEZ, Vice-Présidente, déléguée de la Commune de CAUCHY-A-LA-TOUR
- ✓ M. Jacky LEMOINE, Vice-Président, délégué de la Commune de DIVION
- ✓ M. Dany CLAIRET, Vice-Président, délégué de la Commune de FRESNICOURT-LE-DOLMEN
- ✓ M. Jean-Pierre DELATTRE, délégué de la Commune de GAUCHIN-LE-GAL
- ✓ M. Maurice LECOMTE, délégué de la Commune d'HESDIGNEUL-LES-BETHUNE
- ✓ Mme Isabelle LEVENT, Vice-Présidente, déléguée de la Commune d'HOUDAIN
- ✓ Mme Joelle ALLEMAN déléguée de la Commune de LA COMTE
- ✓ M. Marcel PRUVOST, délégué de la Commune de MAISNIL-LES-RUITZ
- ✓ M. Eric EDOUARD, délégué de la Commune de MARLES-LES-MINES
- ✓ Mme Marie-Claire HAY, déléguée de la Commune d'OURTON
- ✓ Mme Marie-Claude STANISLAWSKI, déléguée de la Commune de REBREUVE-RANCHICOURT
- ✓ Mme Annie ADANCOURT, déléguée de la Commune de RUITZ

Etaient absents et avaient donné pouvoir

- ✓ M. Marc LHERBIER, délégué de la Commune de CAUCOURT
- ✓ M. Jean-Pierre BEVE, Vice-Président, délégué de la Commune d'HERSIN-COUPIGNY
- ✓ M. Maurice LECONTE, délégué de la Commune d'HOUCHIN

Etait excusé

- ✓ M. Jean-Pierre CLEMENT, délégué de la Commune de BAJUS

Etaient absents

- ✓ Mme Elise CUVILLIER, déléguée de la Commune d'ESTREE-CAUCHY

- ✓ Mme Sylvie DEMONCHAUX, déléguée de la Commune d'HAILLICOURT
- ✓ M. Jean-Luc LECLERCQ délégué de la Commune d'HERMIN
- ✓ Mme Marie Josèphe DELANNOY, déléguée de la Commune de LOZINGHEM
- ✓

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Ludovic PAJOT est désigné secrétaire de séance

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 4 DECEMBRE 2020

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA COMMISSION UNIQUE DU 17 DECEMBRE 2020

QUESTIONS SOUMISES A LA DECISION DU BUREAU SYNDICAL

| |
|---|
| POLE « ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES » |
|---|

01) SERVICE ACTION SANTE – DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA FONDATION DE FRANCE

La Maison Intercommunale de Prévention et de Promotion de la Santé (MIPPS) a déposé dans le cadre de l'appel à projet « sport et santé en territoires fragiles » de la Fondation de France, une demande de subvention afin de lutter contre la sédentarité, promouvoir l'activité physique et l'alimentation équilibrée à destination des publics vulnérables du territoire.

Le projet intitulé « Sed sports » est inscrit dans le contrat local de santé porté la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane et s'appuiera sur le travail de proximité des médiatrices santé oeuvrant au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville, en étroite collaboration avec la maison sport santé et les acteurs locaux du territoire.

Les actions proposées s'appuieront sur le partenariat local afin de renforcer les actions de proximité en direction des publics fragilisés et encourager à s'inscrire dans une démarche positive pour la santé.

Le montant de la subvention demandée s'élève à 43 584 € soit 46% du budget total du projet (95 645 €).

Autorisez-vous le dépôt du dossier de demande de subvention ?

AVIS DE LA COMMISSION : Favorable à l'unanimité
DECISION DU BUREAU SYNDICAL : Favorable à l'unanimité

02) SERVICE ACTION SANTE – ENCAISSEMENT DE LA SUBVENTION DE L'ETAT POUR L'ACHAT DE KITS DE MASQUES

Le SIVOM de la Communauté du Bruaysis a sollicité la participation de l'Etat pour l'acquisition de masques dans le cadre du projet territorial solidaire « Bruaysis solidaire, en avant masques »

Porté par la MIPPS, ce projet permet aux communes membres d'acquérir des masques en tissu réutilisables, de catégorie 1, à prix coûtant pour protéger les personnes les plus vulnérables du territoire.

Une chaîne solidaire de confection de masques a été constituée pour permettre de confectionner les 55 000 kits commandés. Cette chaîne permet également de valoriser les ressources locales et de sensibiliser les divers publics mobilisés aux thématiques santé en lien avec la crise sanitaire liée à l'épidémie du COVID 19.

Par courrier en date du 18 Décembre 2020, l'Etat a confirmé sa participation à hauteur de 24 180€.

Autorisez-vous le Président, à procéder à l'encaissement de la subvention de 24 180€ ?

AVIS DE LA COMMISSION : Favorable à l'unanimité

DECISION DU BUREAU SYNDICAL : Favorable à l'unanimité